



VOLLORE-VILLE

Bulletin Municipal



Décembre 2019



La Fête de la Saint Maurice



Le vide grenier



La journée des concerts de Volorre le 14 juillet



Les parents d'élèves

Le mot du Maire



L'année 2019 s'achève. Cette année restera dans nos mémoires pour ses excès climatiques, canicules en juin et août et longue sécheresse. Les pluies présentes depuis le mois d'octobre ne sont pas encore suffisantes pour rattraper le déficit hydraulique installé depuis deux ans. Espérons des chutes de neige importantes en altitude afin de recharger les multiples nappes d'eau du Grün de Chignore. Les débits de nos captages sont encore très bas. Un captage perturbé par d'importants systèmes racinaires a été complètement refait (voir ci-après).

A présent nous ne pourrions plus gérer notre ressource en eau à l'improviste. La prudence, la rigueur et la technicité doivent guider nos actions et investissements sur nos réseaux.

L'aménagement de notre commune doit pleinement prendre en compte de nouveaux critères afin de rendre notre gestion économe : Econome en eau potable (récupération d'eau pluviale et perméabilisation des sols) ; Econome en surface (limitation des nouvelles constructions) ; Econome en réseaux (densification de l'habitat) ; Econome en énergie (transition énergétique). Tout cela en maintenant et renforçant l'attractivité de notre territoire.

La gestion de notre commune doit être revue pour associer la population et particulièrement les jeunes à ces défis. Les efforts et les changements doivent être collectifs pour être efficaces et agréables à mettre en place.

Toutes les énergies doivent être mobilisées pour un même but : « favoriser la qualité de vie à Vollore ». On peut regretter les décisions de la paroisse de ne plus assurer les messes dominicales au moins mensuelles en notre belle église. La messe du samedi soir, surtout en hiver, n'incite pas les paroissiens à consommer local. C'est difficile à accepter par nos commerces qui voient leurs clients les désertir. En venant au moins un dimanche à la messe, ils commandaient leur pain à Vollore. Je demande à tous les Vollorois d'être fidèles à nos commerces. Quand on a tout sur place on oublie que cela n'a pas été toujours le cas et que notre situation est très fragile. La fermeture d'un commerce entrainerait la fermeture des autres. Alors, particuliers, présidents d'association, commerçants, pensez Vollorois si vous voulez maintenir les valeurs de Vollore, y compris la valeur de votre foncier.

Le début de 2020 sera la fin de notre mandat électoral, une équipe reprendra les rênes de notre collectivité. Des orientations nouvelles seront prises. La population non élue et les élus devront participer en commun à la réussite de ces objectifs.

Le bénévolat se raréfie, on le voit dans les associations, les pompiers, les participations aux petits travaux collectifs, l'engagement au sein de la collectivité. Soyez volontaires, investissez vous dans la vie de votre commune, soyez candidats aux élections municipales de 2020 ou rapprochez-vous des candidats pour être les acteurs de votre vie communale dans le futur.

Personnellement, je suis fier de terminer ce mandat, je remercie tous ceux élus ou non qui ont participé ou accompagné ces six années. Je remercie tous les membres des associations Volloroises pour leur engagement et bien sûr tous nos commerçants.

BONNE ANNEE 2020. BONNE SANTE

BEAUCOUP DE BONHEUR POUR CHACUN D'ENTRE VOUS ET VOS FAMILLES

Réhabilitation d'un captage



Un chantier de grande envergure avec des moyens matériels conséquents



Entre le 16 juillet et le 02 août, l'entreprise Faye Fils a réhabilité un des deux puits au lieu-dit « LES PUYS » au-dessus de Montbartoux. Quelque 5000 m³ de terrassement ont été réalisés (blocs de rochers, pierres, terre et gore). Quelle surprise lorsque nous avons découvert ces filons d'argile blanc (gore blanc) calés contre la roche mère du Chignore. En effet, des micros-nappes s'échelonnent sur tout le flanc de la montagne, l'eau s'écoule de l'une à l'autre de haut en bas. Le débit des sources est optimal lorsque tous ces stockages sont pleins. Nous avons repris, nettoyé, drainé les ruissellements pour les récupérer dans un exutoire conduisant l'eau au château d'eau de Chossieres. Ce puits était, malgré la protection des captages et sa profondeur (8 m), envahi par les racines des arbres feuillus poussant à proximité.

Mi-septembre, l'eau était reprise sur le réseau et mise en consommation. Après avoir traité quelques fuites difficiles à localiser, nous sommes redevenus autonomes après avoir acheté 1050 m³ au SIAEP de La Faye.

Des installations de débitmètres à la sortie des châteaux d'eau permettront la surveillance des fuites. L'installation de vannes de coupure et de compteurs sectoriels sur nos réseaux facilitera la recherche de fuites.

La vigilance de chacun reste nécessaire. La commune ne fera plus de réduction aux utilisateurs expliquant que le compteur ne fonctionne pas. Les compteurs fonctionnent tous très bien, ils doivent être surveillés par les abonnés et tout dysfonctionnement ou toute fuite doivent être immédiatement signalés en mairie.

JARDINS ET EMBELLISSEMENT DU BOURG

Après un prix Zéro phyto en 2015, le prix spécial pour l'implication et le volontariat des élus, des agents et des habitants en 2017 et le prix d'encouragement en 2018, notre commune a reçu cette année le prix département dans sa catégorie. Félicitations à l'élue Sylvie, à l'agent Marc et aux habitantes Sandrine, Dominique, Danielle ..., qui par leur dévouement rendent notre cadre de vie meilleur et notre commune plus belle.

N'hésitez pas à contacter ces bénévoles pour participer avec eux, savoir comment faire vers chez vous ou réaliser un projet qui vous tient à cœur.



Jardin, jardinage ...

La commune possède beaucoup de terrains où vous pourriez jardiner, elle est très bien équipée en matériels nécessaires à cette activité. Faites-vous connaître en mairie si vous êtes intéressé.

Les parents d'élèves volontaires pour travailler un petit coin avec l'école pour les enfants doivent aussi se faire connaître en mairie, individuellement ou en groupe.

Cimetière ...

Beaucoup de remarques nous ont été faites sur l'état du cimetière. Sachez qu'il est ainsi car sa gestion est enfin prise en compte.

Le désherbage chimique est maintenant complètement arrêté, la reprise des tombes abandonnées a été mise en œuvre.

Pour constater l'abandon des tombes, il faut bien constater qu'elles ne font l'objet d'aucun entretien pas plus de la part de descendants que d'autres personnes. La procédure de reprise est terminée depuis novembre. Ces tombes seront à la charge de la commune qui en extraira petit à petit les corps et les déposera au sein d'un ossuaire où ils demeureront identifiés. Un architecte travaille sur ce projet d'ossuaire qui sera installé dans l'angle bas, au sud du nouveau cimetière. Les ossements exhumés y seront répertoriés et respectés.

Certaines tombes, quand elles ne dérangent pas la circulation et l'entretien, seront remises en concession.

Numérotation et dénomination des adresses

Les élus ont inventorié tous les endroits habités ou pouvant être habités sur l'ensemble de la commune. Ce travail est mis sur plans et tableaux afin de le confronter aux règles de la Poste. Il vous sera ensuite présenté notamment là où il est besoin de dénommer différemment une voie.

Ce travail est obligatoire pour définir les adresses à l'arrivée de la fibre. Celle-ci sera à Vollore en cette fin d'année, une armoire sera installée au Bouchet (vers les poubelles) et une autre au Theil (vers les tennis). De là s'organisera le câblage en 2020.

Rendez-vous en janvier.

REVISION DU PLU

Le conseil municipal entreprend les procédures nécessaires à la révision de notre plan local d'urbanisme qui a 10 ans et doit être mis à jour. La procédure durera environ un an.

Les propriétaires de terrains constructibles doivent savoir qu'au bout de cette procédure, certains de ces terrains ne le seront plus. En effet, l'ouverture au droit à la construction est maintenant traitée globalement au sein du Schéma de Cohérence territoriale, le SCOT Livradois Forez.

Des terrains classés depuis plus de 10 ans qui n'ont pas été construits ou vendus pour être construits risquent d'être classés différemment après cette révision.

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX



Nos services techniques sont maintenant installés dans un lieu unique : l'ancien « Garage de Vollore ». Quelques travaux et aménagements sont nécessaires. Ils seront réalisés rapidement et l'allure de ce bâtiment changera. Sa dimension correspond tout à fait à nos besoins



adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils d'experts**
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

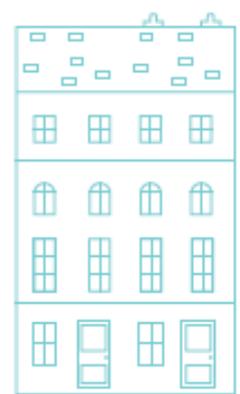
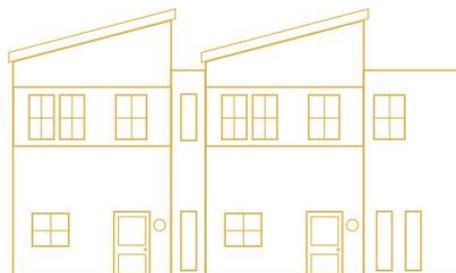
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de **permanences juridiques** réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau 



Acheter un logement, faire construire ? Comment réussir son projet ?

Décider de faire construire ou d'acheter un logement sont des projets qui nécessitent réflexion et pour lesquels l'ADIL EIE 63 peut vous accompagner.

Faire construire, c'est appréhender le terrain, sa configuration, ses éventuelles servitudes, de sa viabilisation à ses raccordements, puis choisir le mode de construction, par un constructeur, par un architecte, voire par soi-même, sans oublier la fiscalité liée (taxe d'aménagement...) et les règles d'urbanisme.

Acheter de l'existant, c'est bien sûr être informé de l'état du bâti. La législation rend obligatoire la communication de diagnostics immobiliers. Ainsi, lors de la promesse de vente ou, à défaut de promesse, lors de la vente, le vendeur fournit à l'acquéreur un dossier de diagnostic technique qui comprend les constats ou états relatifs à l'amiante, au plomb, aux termites, à l'installation d'assainissement non collectif, aux risques naturels miniers et technologiques, à la performance énergétique et aux installations intérieures de gaz et d'électricité (suivant la date de construction et la situation du bien).

Également, pour tout projet, il convient de se renseigner sur le financement : prêt à taux zéro (PTZ), éco-prêt, prêt accession sociale (PAS), prêt bancaire, aides financières possibles...

Le PTZ est accordé pour le financement de la résidence principale aux acheteurs non-propriétaires de leur résidence (depuis au moins deux ans avant le prêt). Accordé sous conditions de revenus, il finance dans l'ancien un achat avec travaux et peut couvrir, suivant le territoire et sous conditions, 40% du coût de l'opération (dans la limite d'un plafond de dépenses).

Nous proposons, sur rendez-vous, des études financières personnalisées. Conditions d'obtention et caractéristiques des prêts en vigueur sont évoquées ainsi que tous les frais annexes (assurance du prêt, coût d'une hypothèque ou caution...).

Avant de vous décider, obtenez des réponses neutres, gratuites et objectives et faites le point sur tous ces aspects techniques, juridiques et financiers. Contactez les conseillers de l'ADIL Espace INFO ENERGIE du Puy-de-Dôme !



Pour en savoir plus :

adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République 63100
CLERMONT-FD

04 73 42 30 75 - contact@adil63.org

www.adil63.org



Gestion des forêts : nouvelles aides financières

Les propriétaires forestiers du Parc naturel régional Livradois-Forez peuvent bénéficier de 70 % de financement pour mettre en œuvre une sylviculture favorable aux paysages et aux écosystèmes.

Trois types de peuplements sont potentiellement concernés par les aides du dispositif Sylv'ACCTES, sous réserve que les modes de gestion choisis soient conformes à ce qui suit :

1/ pour les **sapinières-hêtraies**, maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences ;

2/ pour les **forêts résineuses issues de plantation**, accompagnement vers la régénération naturelle, maintien ou acquisition d'un mélange d'essences ;

3/ pour les **chênaies**, amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles.

Les aides vont jusqu'à 70 % du montant hors taxe des travaux en forêt privée. Ce taux est de 40 % en forêt publique.

Pour plus d'informations sur les opérations soutenues et les critères d'obtention, consulter le site internet du Parc Livradois-Forez (rubrique Forêt-Bois – Sylv'ACCTES) : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>

Sylv'ACCTES est un dispositif destiné à soutenir les pratiques sylvicoles respectueuses du fonctionnement naturel des forêts. Il est porté par l'association du même nom, reconnue d'intérêt général, constituée de trois membres fondateurs : la métropole de Lyon, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la banque Neuflyze OBC.

C'est un travail de collaboration avec les acteurs locaux, animé par le Parc Livradois-Forez, qui a permis aux propriétaires d'accéder à ce nouveau programme d'aides financières à la sylviculture.

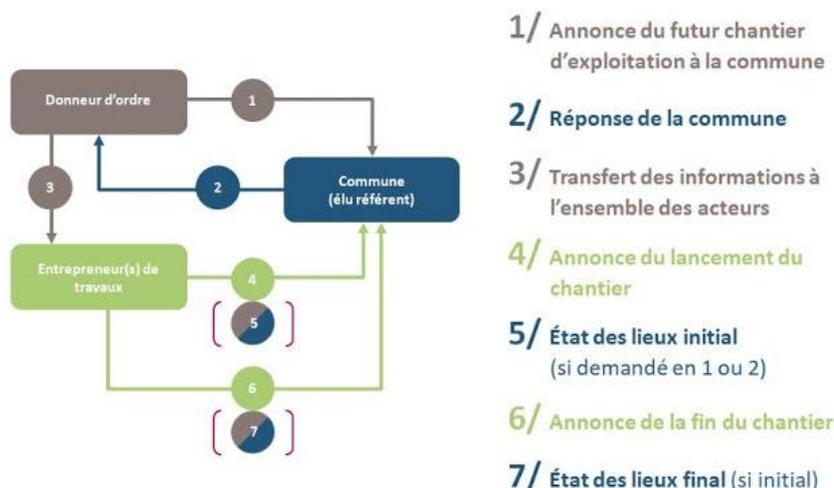
Contact au Parc Livradois-Forez : Vianney TAING, Chargé de mission « Forêt-Filière bois », v.taing@parc-livradois-forez.org, 04 73 95 57 57.

Modes op'

Modes opératoires voirie et exploitation forestière

L'utilisation des voiries, notamment communales, pour l'exploitation forestière conduit parfois à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les élus locaux, les responsables de chantiers forestiers, et les autres usagers de la desserte.

Afin de prévenir ces difficultés, des concertations locales ont abouti à un ensemble de bonnes pratiques : les modes opératoires voirie et exploitation forestière (ou Modes op').



A ce jour, les structures animant les démarches Modes op' sont les Communes forestières, l'interprofession FIBOIS, le Parc Livradois-Forez et le SMAD des Combrailles, en partenariat avec les communautés de communes ou d'agglomération suivantes : Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Puy-en-Velay, Auzon Communauté, Brioude Sud-Auvergne, Rives du Haut-Allier.

Sur le Puy-de-Dôme, les Modes op' sont déployés dans le cadre du réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme, animé par les Communes forestières du Puy-de-Dôme. Plus d'informations sur :

territoiresforestiers-puydedome.blogspot.com

Modes op' **voirie et exploitation forestière**

Mis en œuvre avec le soutien de :

www.parc-livradois-forez.org (*Valoriser > Forêt - filière bois > Voiries*)

territoiresforestiers-puydedome.blogspot.com (*rubrique Modes op'*)

Modes opératoires pour l'utilisation de la voirie lors de l'exploitation des bois

Fiche de présentation pour le Puy-de-Dôme, novembre 2019 264 communes 7 intercommunalités 3

départements (+ extensions en cours) Les modes op' sont un ensemble de bonnes pratiques pour l'utilisation de la voirie lors de chantiers d'exploitation forestière, adopté et mis en œuvre de façon volontaire. Après une phase de concertation généralement animée à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, chaque mode op' est validé localement entre élus, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers et scieurs. Par soucis d'efficacité et de simplicité vis-à-vis des entreprises de la filière bois dont les périmètres d'intervention sont souvent importants, les différents modes op', leurs principes et leurs documents d'accompagnement sont similaires et 100 % compatibles d'un secteur à l'autre.

Plusieurs plateformes internet* sont à disposition pour toutes les informations utiles en mise à jour continue :

- **modèle de « fiche de chantier »,**
- **modèle d'état des lieux de voirie,**
- **liste des communes avec leurs élus référents,**
- **documents de communication.**

Modes op', les acteurs 63 Accompagnement pour la définition, la mise en place et le suivi

- **Communes forestières 63**, pour l'animation et la promotion auprès des collectivités, ainsi que la veille à la cohérence entre territoires.
- **FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes**, pour l'animation et la promotion auprès des professionnels forestiers.
- **Parc naturel régional Livradois-Forez**, par le portage politique de la démarche et la veille à la cohérence avec les enjeux locaux, ainsi que les structures de regroupement de communes : **Ambert Livradois-Forez, SMAD des Combrailles, Thiers Dore et Montagne. Mise en œuvre**
- **Élus municipaux** (dont les élus référents mode op').
- **Donneurs d'ordre** des chantiers forestiers.
- **Entreprises prestataires** réalisant des chantiers d'exploitation et de débardage des bois.

Modes op', contacts utiles Personnes ressources :

Guillaume DAVID / 04.73.83.64.67 guillaume.david@communesforestieres.org

Samuel RESCHE / 04.73.16.59.79 s.resche@fibois-aura.org

Vianney TAING / 04.73.95.75.18 v.taing@parc-livradois-forez.org

Marie-Laure LABOURE / **Pauline NAKANABO** **Christian VILLATTE** / **Maléka FOURNIER**

* **Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme** Maison de la Forêt et du Bois - 10 allée des Eaux et Forêts - Marmilhat - 63370 LEMPDES 04.73.83.64.67 - puydedome@communesforestieres.org - www.fncofor.fr

1/ Annonce du futur chantier d'exploitation à la commune

- Par le **donneur d'ordre** pour tout chantier concernant une voirie de compétence communale.
- **Minimum 2 semaines avant** le démarrage du chantier.

- Forme libre, e-mail avec accusé de réception à privilégier, modèle de « **Fiche de chantier** » à disposition.
- A minima les **coordonnées** du donneur d'ordre et du responsable de chantier, la **localisation** du chantier, **l'itinéraire de vidange et la place de dépôt envisagés**, la période prévisionnelle d'exploitation et une indication du volume exploité (plus ou moins de 500 m3).
- Possibilité de demander un état des lieux** de voirie.
- En cas d'une modification de l'emprise du chantier, simple contact avec l' élu référent.
- Attention : ne dispense pas les entreprises de réaliser les formalités obligatoires (DICT notamment).

Modes op', le principe Un engagement réciproque et volontaire Sur les territoires couverts par un mode op' les professionnels se sont engagés à informer les communes des chantiers d'exploitation à venir et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier. En parallèle, les municipalités ont constitué un réseau d'élus référents qui peuvent notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles... Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier.

2/ Réponse de la commune suite à l'annonce

- Prévoir un **délaï de 15 jours**.
- Forme libre, e-mail avec accusé de réception à privilégier, modèle de « **Fiche de chantier** » à disposition.
- Avis** sur l'itinéraire de vidange et la place de dépôt, propositions de solutions alternatives si nécessaire.
- Information sur les **facteurs connus pouvant impacter le chantier** (réseaux, zonages, arrêtés municipaux, patrimoine...), la responsabilité ne pouvant être engagée que pour les réseaux gérés en direct.
- Possibilité de demander un état des lieux** de voirie.

3/ Transfert des informations aux autres acteurs

- Par le **donneur d'ordre**.
- Fiche de chantier** mise à disposition.

4/ Annonce du lancement du chantier

- Par l'**entreprise démarrant le chantier** (en général l'abatteur) ou le donneur d'ordre.
- Simple information de l' élu référent.
- Remarque : pour des questions d'organisation, rarement possible plus d'un ou deux jours à l'avance.

5/ État des lieux initial (si demandé)

- Avant le début du débardage (ex : pendant l'abattage).
- Pas d'état des lieux systématique par défaut.
- Modèle d'état des lieux disponible avec annexes possibles (photos...).
- Pas forcément de rencontre sur le terrain des parties prenantes (la commune peut faire un état des lieux anticipé, transmis à l'entreprise qui le valide ou demande une modification au démarrage du chantier).
- Signé par les représentants des 2 parties prenantes, avec délégations de signature possibles.
- Combrailles : accord tacite en l'absence de retour sous 15 jours.

Anticipation du chantier À l'approche du chantier

6/ Annonce de fin de chantier

- Par l'**entreprise terminant le chantier** (débardeur).
- Simple information de l' élu référent.

7/ État des lieux final (si initial réalisé)

- Modalités identiques à celles de l'état des lieux initial.
- Si une dégradation significative est constatée, **remise en état** conformément à l'état initial avec appréciation de l'usure normale.

À la fin du chantier

Bibliothèque

Toujours de nouveaux adhérents et de nouveaux livres. La rentrée littéraire nous a permis d'enrichir notre fonds et les ouvrages circulent vite entre les lecteurs très demandeurs.

Nous avons organisé deux ventes de livres, offerts à cet effet, ce qui nous a permis de récolter une petite somme avec laquelle nous pourrions faire de nouveaux achats.

Merci à tous nos bénévoles pour leur magnifique implication dans la bonne marche de la bibliothèque.



LES CAUSERIES VOLLOROISES

Quatre causeries ont eu lieu cet été avec un succès toujours grandissant, la palme revenant à notre paysan comédien, Gérard Soumillard, qui nous a régalés avec des textes d'Henri Pourrat. Merci à nos fidèles conférenciers, Michel Passalacqua, Louis Pireyre et Michel Sablonnière. De nouveaux projets sont en route pour 2020.



CONCERTS DE VOLLORE



En 2019, le festival a offert une saison hors normes qui a touché un public plus nombreux et diversifié. Le projet scolaire mené en partenariat avec le Quatuor des Volcans et Cécile Breuil a été un succès. Il a réuni environ 160 enfants qui ont répété durant deux trimestres. Cette année, les collégiens de Courpière et de Puy Guillaume seront du spectacle à Courpière le 15 mai 2020, les écoles primaires de Vollore-Ville, Celles-sur-Durolle et l'institution Saint-Pierre leur emboîteront le pas le 6 juin 2020 avec Cyril Amblard. Devant le succès de la journée du 14 juillet à Vollore Ville, celle-ci sera reconduite avec des concerts gratuits dans différents sites de la ville, un concert à l'église et un concert de gala au château.

Avant, « **l'autre saison 2020** » nous permettra de profiter de concerts avant la saison estivale :

- Le mercredi 1^{er} janvier à 18 h, à l'église Saint-Genès à Thiers, concert du Nouvel An (gratuit)
- Le dimanche 26 janvier à 17 h, à l'église Saint-Genès, l'orchestre Musica avec le pianiste international Alexandre Paley
- Le dimanche 5 avril à 18 h, salle Espace à Thiers, l'orchestre symphonique des Dômes
- Le vendredi 15 mai, à 20 h 30, salle Jean Couzon à Courpière, Jazz vocal avec la participation des collégiens
- Le samedi 6 juin à 18 h, à l'église de Vollore Ville, concert « Ecoles enchantées » avec la participation des écoles primaires.

Pour tout renseignement et pour vos réservations, rendez-vous sur le site sécurisé :

www.concertsdevollore.fr



Le Comité des Fêtes

Une nouvelle saison se termine pour le Comité des Fêtes, Encore une fois, cette année fut bien occupée : grenouilles, bannière, vide-greniers autour d'une paella géante, fête patronale autour du monde celtique et la soirée châtaigne, repas offerts aux anciens. Pas de quoi chômer pour contribuer à l'animation de notre commune. Cette année, s'est ajoutée la tenue de la buvette pendant les concerts de Vollore du 14 juillet.

Pour souffler un peu, les membres du comité ont pu faire un break en allant visiter le parc des oiseaux à Villars-les-Dombes,

Il est temps pour moi de remercier tous les bénévoles du Comité mais également les associations Voloroises qui donnent volontiers de leur temps et répondent présentes pour contribuer à l'animation de notre si agréable village, Je remercie également la Mairie et le Conseil Départemental qui nous apportent leur soutien financier,

Je vous souhaite à tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous invite à notre assemblée générale qui se tiendra le samedi 18 janvier à 18h à l'Espace Chignore,



Les Amis du Vieux Vollore

Dans une actualité pas réjouissante, nous dirions même confuse, malgré tout, nous terminerons l'année 2019, avec la satisfaction d'avoir réussi nos rencontres programmées, dans une ambiance agréable, contenue appréciée, et sommes prêts à recevoir amis et familles pour Noël. Que nous réserve 2020, le calendrier des festivités est arrêté et vous sera communiqué lors de notre

Assemblée Générale, qui se tiendra le samedi 25 Janvier à 11 heures et sera suivi d'un repas comme à l'habitude. Nous vous souhaitons à toutes et à tous un JOYEUX NOËL, et UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020.

A bientôt votre visite, nos amitiés sincères.
Le président : Christian SANNAJUST 04 73 53 70 82 ou
la secrétaire Mireille FORTRIE 04 73 53 71 87

Le Club Chignore Age d'Or

Notre assemblée générale a eu lieu le 5 décembre 2019. A cette occasion, après deux années, Madame Lentès a démissionné. Le nouveau bureau est composé de :

Madame Germaine Lombardy, Présidente,
Madame Danielle Chassaigne, secrétaire, et
Madame Nicole Chalus, trésorière.

Le club compte à ce jour une trentaine d'adhérents. Nous nous retrouvons tous les premiers jeudis du mois à l'Espace Chignore pour un moment de convivialité autour d'un petit goûter. Des jeux sont mis à disposition (cartes...). Cette année nous avons fait une sortie avec repas grenouilles au château de la Roche, visite d'une cave et petit train touristique.

Le 1^{er} septembre, nous avons aussi reçu à Vodable Ville les chorales Diapason et Se Canto pour une après-midi en chansons très appréciée.

Les journées « coq au vin » et « potée » ont été une réussite. Merci aux participants.

Le repas de fin d'année s'est fait en musique à Barjavelle pour le gala d'accordéon. Une très belle journée !

Merci à toutes les personnes qui nous aident pour le bon fonctionnement. Ce club est ouvert à tous. Venez nous rejoindre chaque 1^{er} jeudi du mois de 14h à 18h.

Le club Chignore Âge d'Or vous souhaite une année remplie de rapports humains chaleureux.

Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter Madame Lombardy : 04 73 53 72 88.



Avec Vollore

L'association Avec Vollore a une fois de plus su mobiliser ses adhérents et ses sympathisants en organisant des actions en faveur de la restauration de l'église, patrimoine vollorois par excellence qui se voit de loin lorsque l'on vient à Vollore.

Ce fut le 23 juin le concert Canopée, suivi le 8 septembre du récital de piano donné par Laurent Martin avec en préambule une lecture de textes faite par le philosophe Jean-Marc Ghitti retraçant la vie du général Lafayette, démontrant l'importance des oeuvres musicales qui ont influencé la pensée et les actions du général, devant une nombreuse assistance.

Le 6 octobre, le traditionnel repas de l'association concocté par Patrick Vorilhon aidé cette année par Philippe Buissière (cuisinier). De duo des fourneaux a régalé de nombreux convives.

N'oublions pas les bénévoles de l'association qui ont confectionné les pâtisseries et œuvré pour la réussite de cette journée, ainsi que les quatre

charmantes jeunes serveuses qui ont su être attentives aux demandes de chacun.

Nous remercions notre maire, Pierre Roze, pour son intervention avant le repas, pour donner des explications sur l'avancement des projets et la poursuite de la restauration de l'église, rappelant que l'association Avec Vollore avait à l'occasion de l'inauguration de l'achèvement de la première tranche de travaux fait un don de 30.000 euros. Les permanences d'ouverture de l'église en juillet et août ont été un peu cahoteuses cette année, car nous avons manqué de bénévoles disponibles. Cependant nous avons accueilli de nombreux visiteurs.

Et enfin les causeries ont comme chaque année rassemblé un grand public autour de sujets très intéressants.

Assemblée Générale : vendredi 17 avril à 18 h 30
Concert au château le 6 septembre et Repas de l'association le 4 octobre

La Pétanque Voloroise

L'association la Pétanque Voloroise est satisfaite de cette année 2019 !

Elle a vu arriver dans ses rangs 7 nouveaux joueurs.

Cette année fut riche : en mars le repas dansant jusqu'au bout de la nuit, le bal de la fête patronale, une réussite tout comme la tripe, le nouveau terrain au Theil, le 1^{er} concours sur ce terrain le 14 septembre dernier où 22 doublettes étaient inscrites, et de bons résultats.

D'ailleurs, je tiens à remercier la Mairie pour le nouveau terrain au Theil, qui apporte une qualité de jeu certaine et a conquis tout le monde, notamment lors de son inauguration.

Étaient présents de nombreux joueurs invités des clubs de pétanque du secteur, mais aussi

Monsieur le Maire accompagné de quelques-uns de ses conseillers.

Je tiens à remercier également tous les joueurs pour leur investissement, notamment :

- lors des différentes manifestations organisées,
- pour la préparation du nouveau terrain (installation des bornes, métrage des différents terrains de jeu, entretiens divers...),
- pour la participation à plusieurs concours (mixtes, féminins, vétérans). À ce propos, félicitations aux vétérans qui ont réalisé de bons résultats.

Nous espérons faire encore mieux pour 2020 ! et pouvoir compter sur de nouveaux licenciés....

Avis aux amateurs !

Didier GUETTE, le Président





Un nouveau terrain à l'extérieur du bourg au Theil



Batterie Fanfare Saint-Maurice

Le dimanche 24 novembre, l'association Saint Maurice s'est réunie pour son assemblée générale. Le bilan moral a montré une fois une association très vivante avec de nombreuses sorties musicales dans la commune ou les communs alentours, ainsi que des rencontres entre musiciens et leurs familles pour des moments conviviaux

Le bilan financier pour la partie musique est en équilibre malgré de nombreux achats (chaises pour la salle et instruments de musique) alors que la gestion de la salle est déficitaire en raison de mises en sécurité qui ont dû être faites.

Après l'élection et le renouvellement du conseil d'administration, les projets pour 2020 ont été présentés :

- pieds de cochon : 19/04
- fête de la musique : 27/06
- fête patronale 26-27/09
- Repas dansant : 17/10
- Assemblée générale : 22/11

L'éveil musical et les cours de tambour et batterie (subventionnés par la mairie) ont été reconduits.

La journée s'est poursuivie par le repas de sainte Cécile offert aux membres par la société et préparé par "Alliance des sens"

Bureau :

Président d'honneur et commissaire aux comptes ; Henry Barroy
Président : Gérard Dunaud
Vice-Présidents : André Chassigne, François Xavier Aubert Lafayette
Trésorier : Alain Chevalérias
Trésorier adjoint : Benoit Chazelle
Trésorier de la salle : Jean Pierre Chastel
Secrétaire : Claudette Chastel
Secrétaire adjointe : Nathalie Grille
Responsable location de la salle : Annie Villeneuve tel : 0688585321
Chef de musique : Christophe Chassigne
Responsable communication : Céline Gouttefangeas
Membres : Hervé Broze, Beatrice Chastel, Jacqueline Dunaud, Ludovic Mathé, Nany Messina.

Toutes les personnes intéressées par la pratique de la musique seront les bienvenues.



Vollorando, l'association qui marche

La Randonnée c'est le pied !!! Mais ce dimanche 7 juillet, pour notre marche de Chignore, les « vollorandonneurs » avaient quelque peu perdu pied. Et pourtant, comme à l'habitude, les bénévoles avaient répondu présents et travaillé d'arrache-pied à l'organisation de cette journée. A 8h, ce matin-là, chacun était à son poste, à pied d'œuvre, à l'accueil, aux inscriptions, sur le lieu des ravitaillements et attendaient de pied ferme « les clients ». Malgré la générosité de l'équipe, le bilan en fin de journée s'est avéré très décevant, seulement une centaine de marcheurs. Tous les bénévoles se posaient la même question « qu'est-ce qui nous avait coupé l'herbe sous le pied ? » Était-ce la forte chaleur, le risque de violents orages qu'une météo plutôt pessimiste nous avait rabâché toute la semaine, d'autres animations locales ? Un grand merci à tous ces adhérents qui n'ont pas les deux pieds dans le même sabot et qui ont su faire preuve de beaucoup de persévérance et de dynamisme dans une ambiance très conviviale.

Décus mais absolument pas découragés, nous décidons de repartir du bon pied et une semaine plus tard, nous escaladons le Chignore pour admirer le coucher du soleil, partager le pique-nique, avant de redescendre sur Vollore, éclairés par la pleine lune et nos lampes frontales. Le vollorandonneur n'est pas un « pied tendre ». Cette année Vollorando, associée au célèbre Chœur de Loup, pour la fête du village, a souhaité chanter *Vollore en do et*, au pied levé, a interprété 3 chansons de Tri Yann.

Avec l'aide du CLIC de Thiers, nous avons organisé une journée de remise à niveau sur les gestes des premiers secours. Une journée fort intéressante dispensée par un pompier de Riom qui a su avec beaucoup de pédagogie, nous sensibiliser sur les gestes à réaliser pour être capables de porter secours dans tous les moments de la vie quotidienne.

L'association Vollorando tiendra son assemblée générale le vendredi 10 janvier à 19h à l'Espace Chignore.



Le bureau des inscriptions pour la Marche de Chignore

Les Sapeurs-Pompiers

Comme le veut la tradition, tous les sapeurs-pompiers de Villore-Ville, accompagnés de ceux d'Escoutoux, se sont réunis pour fêter la Saint Barbe. Après avoir déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts devant l'école, Stéphane Lyonnet, chef de Centre, invitait les soldats du feu, Monsieur le Maire, les élus, le public présent à se rendre à la caserne.

Stéphane Lyonnet et Pierre Roze, à travers eur discours respectif, ont salué l'engagement de ces volontaires au quotidien au service des autres, en parallèle d leur métier ou de leurs études. La solidarité et l'altruisme dont ils font preuve ont été mis en valeur.

Cette année, 73 interventions ont été déclenchées, dont 3 gros incendies. Il a été évoqué le

rapprochement avec la caserne d'Escoutoux (Centre de première intervention) afin de pallier le problème d'Escoutoux si besoin.

Ce fut ensuite la remise des diplômes :

Anthony Achimbaut : Sergent-chef

Maëlle Beauvoir : Sapeur-pompier 1^{ère} classe

Sébastien Beauvoir : Adjudant-chef

Marc Buchot : Médaille d'Or Départementale pour 30 ans de service

Nicolas Châtelet : Chef d'équipe (caporal-chef), permis P.L., formation Code 1 et Code 2, formation jeune Sapeur-pompier

Julian Tosoni : Chef d'équipe (Caporal)

Gaëtan Voissier : Sergent-Chef

Un bel apéritif a été offert aux présents, et la soirée s'est terminée aux Arcades de Barjavelle.



CALENDRIER DES ANIMATIONS

Ce document étant publié en décembre 2019, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu. Se renseigner régulièrement.

QUAND	OU	QUI	QUOI
JANVIER			
Jeudi 9	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Vendredi 10	Espace Chignore 19 h	Vollorando	Assemblée Générale
Dimanche 12	Espace Chignore	Mairie	Vœux du Maire
Samedi 18	Espace Chignore 18 h	Comité des fêtes	Assemblée Générale
Samedi 25	Espace Chignore	Amis du Vieux Vollore	Assemblée Générale + Repas
FEVRIER			
Jeudi 6	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Dimanche 16	Salle Saint-Maurice	Comité des fêtes	Grenouilles
Samedi 29	Espace Chignore	Amis du Vieux Vollore	Repas
Samedi 29		Comité des fêtes	Bannière
MARS			
Jeudi 4	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Samedi 14	Salle Saint Maurice	Pétanque	Repas dansant
Dimanche 15	Espace Chignore	Mairie	Elections municipales
Dimanche 22	Espace Chignore	Mairie	Elections municipales
Dimanche 29	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Coq au vin
AVRIL			
Jeudi 2	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Samedi 4	Etang	Pêche	Ouverture de la pêche
Dimanche 5	Espace Chignore	Amis du Vieux Vollore	Théâtre en patois
Vendredi 17	Mairie 18 h 30	Avec Vollore	Assemblée Générale
Dimanche 19	Salle Saint Maurice	Saint Maurice	Pieds de cochon
Dimanche 26	Espace Chignore		
MAI			
Jeudi 7	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Samedi 16	Etang	Pêche	Lâcher de truites
Dimanche 17	Halle + Salle	A.P.E.	Foire de printemps
Samedi 30	Espace Chignore	Particulier	
Dimanche 31			
JUIN			
Jeudi 4	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Samedi 6	Eglise 18 h	Concerts de Vollore	Concert Ecoles Enchantées
Dimanche 7	Camping Grün de Chignore	Mobylettes du Forez	Rassemblement de mobylettes
Samedi 13	Etang	Pêche	Concours de pêche
Samedi 20 ou 27	Halle	Saint Maurice	Fête de la musique
Samedi 27	Espace Chignore	Amis du Vieux Vollore	Jambon à la broche

CARNET VOLLOROIS

NAISSANCE

- Ibrahim Wayat PISTER le 30 août, fils d'Angélique et Frédéric PISTER (le Mas)

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau petit Vollorois.

MARIAGES

- Alain ESCUDE et Marie-France OLIVIER, le 20 juillet (La Poudrille)
- Marc CLADIERE et Elody PAILLARD, le 7 septembre (Chossière)

DECES

- Léo FERREIRA à Saint-Poncy (Cantal) le 7 août
- Gérard MICHEL, à Thiers, le 31 octobre
- Giselle PLANCHE, née FLORET, le 12 novembre
- Daniel DUFFERT, à Courpière, le 27 novembre

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

INHUMATIONS

- Pierre Jean TOURLONIAS, décédé à Thiers le 16 juin, inhumé le 21 juin
- Marie Germaine LIMOUZIN, née MALAPTIAS, décédée à Cunlhat le 3 août, inhumée le 7 août
- Marcelle DOUPEUX, née GARRET, décédée à Beauregard l'Evêque le 25 août, inhumée le 28 août
- Jean CHASTEL, décédé à Thiers le 26 août, inhumé le 2 septembre
- Jeanne Michelle DOUPEUX décédée à Sedan le 8 novembre, inhumée le 16 novembre

VOLLORE PRATIQUE

MAIRIE

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16 - Maire : 06 01 91 79 06

Courriel : mairie@vollore-ville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9 h -11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

AGENCE POSTALE

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

Téléphone : 04 73 53 72 07

BIBLIOTHEQUE

Adresse : Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Horaires : Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois, de 14 h à 16 h et tous les samedis, de 10 h à 12 h



La fête du village à Rongeron



Mob Forez



Un paysage que l'on voudrait voir prochainement



LA FOIRE DE LA SAINT ANDRE – 1^{er} décembre 2019